



LA VILLE DE SAINTE-ANNE PRÉSENTE SES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 LORS DU 1ER CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE

Jeudi 2 février 2023,

Le mercredi 1er février 2023, les élus se sont réunis lors du 1er Conseil Municipal de l'année. En début de séance, le projet de création d'une unité de valorisation matière Énergie a été présenté par le SINNOVAL. Puis les élus ont abordé les orientations budgétaires avant de statuer sur des projets concernant la vie sportive, l'animation économique du territoire et la santé publique.

1/ Projet de création d'une unité de valorisation matière énergie : le Syndicat d'innovation et de valorisation des déchets de Guadeloupe, qui est en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets pour les territoires de la CARL et de la CANGT a pour ambition de construire une unité de traitement qui permettra d'abaisser les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets mais aussi de les valoriser. L'usine de traitement du SINNOVAL sera implantée dans le secteur industriel de Gardel, à proximité immédiate de la centrale thermique biomasse du Moule, dans le but de fournir directement à cette dernière un "Combustible Solide de Récupération" destiné à remplacer en partie le charbon actuellement utilisé par ALBIOMA. Ce projet répondra donc à des enjeux financiers et environnementaux. Coût du projet : 54,1M€ financés par le FEDER, l'Etat, la Région et SINNOVAL - Mise en service prévisionnelle : décembre 2025.

2/ Volet budgétaire : Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 et Affectation du Fonds d'Aide aux communes 2022. 1ère étape du cycle budgétaire annuel, le DOB permet d'aborder les grandes orientations en vue de l'élaboration du budget 2023. Dans un contexte économique dégradé (période post-covid, guerre en Ukraine, inflation, ...) et contraint (suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, baisse des Dotations Globales de Financement, suppression de la taxe d'habitation, ...), la municipalité entend maintenir sa rigoureuse politique budgétaire avec l'objectif de continuer à maîtriser la situation financière et de mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissement. Audace et volontarisme sont les leitmotiv pour la conception du budget. Alliant continuité et changement, les priorités fixées par le Conseil municipal sont donc la sécurité et la tranquillité des biens et des personnes, la redynamisation des quartiers (équipements sportifs, écoles, ...), la protection de l'environnement et de la biodiversité, l'embellissement et l'aménagement du territoire (rénovation de la bibliothèque, aménagement de la plage et des marchés, RHI, création de parking et d'aires de stationnement, ...). Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, les élus ont ensuite approuvé l'affectation du Fonds d'Aides aux Communes 2022. Les 200 000€ de ce fonds sont affectés à la réalisation de la réfection des voies communales

3/ Volet sportif : Phase 3 de la modernisation du complexe sportif de Valette et rénovation du terrain de basket de Valette. Pour poursuivre la mise aux normes du complexe sportif, les élus ont approuvé le lancement de la phase 3 du projet. Il s'agira en outre de démolir et construire les murs d'enceinte, de sécuriser le terrain de foot par une clôture. S'agissant du terrain de basket de Valette, les élus ont aussi approuvé le projet de rénovation et salué l'engagement de Florent Pietrus, saintannais et international de basket qui a choisi de parrainer et financer ce projet dans la cadre du plan "5000 terrains de sport" en partenariat avec l'ANS et le CIO. Le projet sera complété par une démarche volontaire d'inclusion sociale dans le cadre d'un programme intitulé "1 athlète, 1 terrain pour un territoire".

4/ Volet santé publique : les élus ont approuvé le projet d'accord-cadre préfigurant la mise en œuvre du Contrat Local de Santé et du Contrat Local de Santé Mentale de la commune. Ainsi, dans le cadre du CLS et en partenariat avec l'ARS, il s'agira de mettre en œuvre des actions de proximité, de sensibilisation et de prévention afin de faciliter le parcours de soins, de santé et d'accompagnement médico-social des habitants. Dans le cadre du CLSM, instance participative, il s'agira de favoriser la concertation et la coordination de tous les acteurs concernés (ARS, Ville, aidants, usagers, Etablissement Public de Santé Mentale, ...) afin d'améliorer la santé mentale des populations.

5/ Volet animation économique du territoire : le marché aux puces de Valette est officiellement créé et fera l'objet d'une organisation administrative et logistique. Il se tiendra le 3ème dimanche de chaque mois de 7h à 13h. Le règlement et les modalités d'inscription et de fonctionnement feront l'objet d'un arrêté municipal et seront communiqués prochainement.